



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le président de la CDPENAF

Lyon, le 18 mars 2021

à

Monsieur Guillaume ARNOLD
Maire de Sourcieux les Mines
1 place Lucien Vachez
69210 SOURCIEUX LES MINES

Objet : Saisine de la CDPENAF pour la modification n° 3 du PLU de la commune de Sourcieux les Mines

Vous avez transmis le 3 mars 2021, pour avis de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Sourcieux les Mines.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF, en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 18 mars 2021, a rendu un avis favorable sur votre projet assorti des remarques suivantes :

- Pour l'implantation des abris pour animaux en zone A, nous vous demandons de lier cette autorisation d'urbanisme à l'exercice d'une activité agricole (comprenant les activités professionnelles équinées).
- La réglementation en zone A visant à autoriser la construction d'annexes et de piscines est susceptible d'impacter les espaces agricoles nécessaires à la production des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine. Or, dans la modification envisagée du règlement, s'il est bien prévu que cette modification ne portera que sur les constructions existantes, il n'est pas prévu qu'elle sera limitée aux constructions dont le bâtiment principal serait situé dans une autre zone. Nous vous demandons de revoir la formulation pour intégrer cette contrainte.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Pour le Président de la CDPENAF
La responsable de l'atelier connaissance,
territoires durables & communication

Julie THEILLAY